

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

SAINTE JOSEPH, 19 mars.

— NOUVELLES DE ROME : nominations aux grandes charges de l'Eglise; anniversaire de la mort de Pie IX; conversion du consul de Suisse.—CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE : clôture de la neuvaine à saint François-Xavier à Notre-Dame; clôture de la retraite des jeunes gens à Saint-Patrice; fête patronale à l'hos-



### SOMMAIRE

pice de Saint-Jean de Dieu; fête patronale de l'Union St-Joseph.—CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS, par M. l'abbé Lévêque, P. S. S.—LE JEUNE, extrait des homélies de saint Léon le grand, pape.—SPOILIATION DE LA PROPAGANDE.—LA MUSIQUE A L'ÉGLISE, suite.—LE DEVOIR AVANT TOUT.—Décès de la semaine.

LE NUMÉRO  
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO  
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUX.

Bureaux : Nos, 6, 8 et 10 rue Saint-Vincent  
MONTREAL.

### PRIERES DES QUARANTE HEURES

Lundi, 17 Mars — Saint-Lazare.  
Mercredi, 19 " — Saint-Joseph, Rivière-des-Prairies.  
Vendredi, 21 " — Saint-Hubert.

---

### FÊTES DE LA SEMAINE

**DIMANCHE, 16 Mars.** — 3e dimanche du Carême.

2me classe, semi-double, ornements violets.

**Lundi, 17** — Saint Patrice, E. C.; double, ornements blancs.

**Mardi, 18** — Saint Gabriel, archange; double, ornements blancs.

**Mercredi, 19** — Saint Joseph, patron de l'Eglise, C., double, 1e classe, ornements blancs.

**Jeudi, 20** — Saint Cyrille de Jérusalem, E. D.; double, ornements blancs.

**Vendredi, 21** — Saint Benoit, abbé, double majeur, ornements blancs.

**Samedi, 22** — Les Cinq Plaies de N. S.; double majeur, ornements rouges.

---

### OFFICES EXTRAORDINAIRES

*Cathédrale.* — Mercredi, 19 mars, Ordination.

*Saint-Patrice.* — Lundi, 17 mars, à 10 h., grand'messe pontificale.

SAINT JOSEPH

19 mars.

Pour vous rendre moins amère la loi du travail, Dieu l'a fait subir à saint Joseph. Que dis-je ? l'Homme-Dieu s'y est soumis lui-même dans l'atelier de Nazareth.

Saint Joseph, charpentier, met en honneur le travail. Non ce n'est plus une honte d'être réduit à manger son pain à la sueur de son front ; ce n'est plus une honte de gagner péniblement le nécessaire pour sa femme et ses enfants, depuis que saint Joseph a dû arroser son atelier de ses sueurs pour nourrir la très sainte Vierge et JÉSUS-CHRIST.

Il est facile de faire des discours sur la grandeur du travail, et de vanter le courage de l'artisan qui ne doit rien qu'à son énergie ; mais les mots brillants et les phrases sonores consolent bien peu ceux qui souffrent et ne peuvent rien contre les préjugés. Ce sont les exemples qui entraînent ; c'est en partageant les maux qu'on les adoucit.

Dans saint Joseph, charpentier, l'artisan chrétien trouve un compagnon qui a sué à la peine, comme lui, et qui le relève à ses propres yeux aussi bien que dans l'estime du monde. Pour inspirer à l'ouvrier l'amour de sa condition et lui concilier le respect des riches et des grands, une simple image du charpentier de Nazareth, conduisant par la main l'Enfant Dieu, a été bien plus efficace que tous les discours des philosophes. Quo'ju'en dise l'amour-propre jaloux, c'est une grandeur naturelle que celle de la naissance ; une suite d'aïeux illustres donne toujours de l'éclat à un nom, et le descendant des rois imprime à ce qu'il fait un cachet de distinction et de noblesse. Cette gloire des aïeux, saint Joseph la possédait : il était de la famille des rois, le descendant de David et de Salomon. Par le sang qui coulait dans ses veines, par la méditation des chants sublimes de ses aïeux, et par la pratique de leurs leçons, saint Joseph était noble de race et de cœur.

De ses mains royales saint Joseph a manié l'outil, et l'atelier a été ennobli.

Qu'il est noble l'artisan pénétré de sa dignité, de sa grandeur spirituelle ! La sueur, il est vrai, coule sur son front comme sur le visage de l'ouvrier abruti ; mais avec cette différence, que cette sueur n'est pas versée uniquement en vue d'un vil salaire, attendu du bon plaisir de quelqu'un de ses semblables ; non, pour l'artisan chrétien, le labeur est un hommage à Dieu, une soumission généreuse à l'arrêt qui pèse sur la race d'Adam : "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front."

Ardent, infatigable au travail, doux et prévenant pour sa femme, veillant sur ses enfants comme sur un dépôt sacré que Dieu confie à sa tendresse et à sa vigilance, l'artisan chef de famille imite, sans orgueil, le glorieux patriarche époux de Marie et père nourricier de JÉSUS-CHRIST.

## NOUVELLES DE ROME.

---

Le saint père vient de nommer grand pénitencier Son Em. le cardinal Monaco della Valette, qui depuis sept ans exerçait les fonctions de vicaire, de Rome. C'est Son Eminence le cardinal Parochi qui lui succède au vicariat de Rome. Le cardinal Pecci, frère du souverain Pontife est nommé préfet de la sacrée Congrégation des études

—Le 7 février, le saint-père a tenu chapelle papale dans la chapelle Sixtine pour l'anniversaire de la mort de Pie IX.

La messe de *Requiem* a été célébrée pontificalement par S. Em. le cardinal Pietro, doyen du sacré Collège. Après la messe, Léon XIII a fait l'absoute autour du catafalque. On remarquait dans l'assistance, outre un grand nombre de prélats de tous les titres, une députation des chevaliers de Malte, les ambassadeurs accrédités auprès du saint-Siège, plusieurs patriciens et nobles de Rome, ainsi que plusieurs étrangers de distinction.

—Le 4 février M. le baron Meyer, consul de la Suisse à Turin, a abjuré solennellement le protestantisme, ainsi que sa femme. Son Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, leur a conféré les sacrements de baptême et de confirmation.

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

---

Nous empruntons à la *Minerve* de lundi le compte rendu de la clôture de la neuvaine à saint François-Xavier, à Notre-Dame :

“ Hier, jour de clôture de la neuvaine, la foule était plus grande peut-être que les jours précédents. On savait que Sa Grandeur ferait sa dernière homélie et tous étaient avides de l'entendre. Mgr de Montréal, ayant M. l'abbé Giband, S.S., pour prêtre assistant, et MM. les abbés Singer et Lévêque pour diacres d'honneur, présidait au trône à la grand'messe. Sa Grandeur a bien voulu présider aussi aux vêpres.

“ Après l'instruction de M. Racicot, qui avait pris pour texte ces paroles adressées par Sael à Dieu : *Domine quid vis me facere*, M. le curé Sentenne est monté en chaire pour dire le chapelet ; mais, avant, il a annoncé qu'il avait un devoir à remplir en adressant à Sa Grandeur un sincère remerciement, au nom du clergé et des paroissiens de Notre-Dame, pour avoir bien voulu prêcher aux exercices du matin.

“ Monseigneur,

“ La neuvaine à saint François-Xavier, pour nous toujours bien chère, cette année a encore grandi en valeur et laissera, grâce à votre Grandeur, dans notre mémoire un précieux souvenir.

“ Avec le témoignage bien touchant de l'intérêt qu'Elle conserve pour la paroisse de Notre-Dame, Votre Grandeur nous a donné une preuve bien sensible de son zèle d'apôtre. Comme saint Paul, durant toute cette semaine vous pouvez dire avec vérité : Je suis prêt à tout sacrifier, mon temps, ma santé, et me sacrifier moi-même pour le salut de vos âmes.

“ Pendant neuf jours, vous nous avez montré tout ce que l'Évangile a d'élévation et de tendre piété ; vous nous avez rappelé d'une manière pratique les antiques et toujours nouvelles vérités du christianisme ; vous nous avez appris comment l'homme doit dompter ses passions en gardant sa dignité première ; vous nous avez enseigné la sainte loi de la résignation et du sacrifice, les œuvres de miséricorde et celles de la charité. Pour un si grand bienfait, daigne Sa Grandeur agréer l'expression sincère de notre profonde reconnaissance, et qu'Elle me permette d'exprimer un vœu, trop intéressé peut-être, cependant vivement désiré, celui de La posséder souvent au milieu de nous.

“ Qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'associer, dans l'expression de notre témoignage de reconnaissance, celui que vous avez bien voulu choisir pour prêcher avec vous cette neuvaine, et qui a su remplir si dignement la noble mission que Votre Grandeur lui avait confiée.

“ Après la lecture de ce remerciement et la récitation du chapelet, un salut solennel a été donné par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

“ Les exercices de la neuvaine, qui avaient été suivis avec la plus grande piété, se sont aussi solennellement terminés. Les fidèles se sont retirés tout heureux d'avoir pu profiter des grâces que notre sainte mère l'Église prodigué si généreusement à ses fils.”

— Le même jour, à la Cathédrale, à la grand'messe, M. Colia, supérieur du séminaire, a prêché sur la Transfiguration.

Dans ce sermon, le prédicateur a exposé d'abord les circonstances de ce mystère, et ensuite les conséquences que nous devons en tirer pour la foi et la morale.

Le soir, à la prière, Mr. Desrochers, maître de chapelle à Notre-Dame, a prêché à la Cathédrale sur le culte des saints.

---

La retraite des jeunes gens de la paroisse Saint-Patrice, suivie par une grande assistance, s'est terminée dimanche dernier.

---

L'hospice Saint-Jean de Dieu à la Longue-Pointe a célébré, le 8 courant, sa fête patronale.

Une grand'messe solennelle a été chantée par le R. P. Antoine, provincial des Oblats, assisté de MM. les abbés Leclerc et Duprat. M. Lonergan, curé de Ste Brigide, a fait le sermon.

---

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous

venons d'obtenir l'échange avec le *Journal de Rome*. Ce journal, qui se publie au siège même de la catholicité et qui défend, avec tant d'habileté et de vaillance, la papauté et l'Eglise, nous apportera les informations les plus sûres et les plus rapides sur les faits, si intéressants pour tous les catholiques, qui se produisent à Rome.

Nous citerons souvent cette excellente feuille et nous saisissons avec empressement cette occasion pour offrir, tant au nom de la *Semaine* qu'en celui de ses lecteurs, à son directeur, M. Henry des Houx, nos sincères félicitations pour sa fière attitude devant ses juges et pour la condamnation qu'il a subie.

M. des Houx souffre pour la défense de notre saint père. Qui de nous n'envierait cet honneur ?

---

La société l'Union Saint-Joseph célébrera sa fête patronale lundi 31 courant.

Une messe solennelle sera chantée à l'église Saint-Pierre à dix heures.

---

Sa Grandeur Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, vient de défendre la lecture de la brochure : *La source du mal en Canada*.

---

Tous nos remerciements à l'imprimerie Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie de Bruges, Belgique pour l'hommage qu'elle vient de nous faire de l'*Almanach catholique de France* pour 1884.

C'est un magnifique volume illustré contenant des vies de saints et des articles littéraires, signés Dôm Guéranger, cardinal Pie, Montalembert, général Ambert, Ernest Hello, marquis de Ségur de Margerie, etc.....

Deux images religieuses d'un grand sentiment chrétien représentent saint Benoît Labre et saint Placide. Le calendrier est encadré de capricieux dessins en riche chromolitographie, style moyen-âge.

Signalons dans la partie littéraire une remarquable étude de M. de Margerie sur le comte de Chambord et deux lettres de Louis-Veuillot, les *perles* de l'*Almanach*.

Dans la partie statistique nous trouvons les tableaux du *Sacré-Colège*, des *Congrégations Romaines*, de l'*Episcopat français* et de l'*Episcopat catholique* dans le monde entier.

Nous ferons souvent des emprunts à cet *Almanach* et nous commençons aujourd'hui par la vie de saint Joseph.

L'imprimerie Saint-Augustin a su se faire une place à part par les publications théologiques, pédagogiques et classiques qu'elle édite avec le plus grand soin, et le plus grand luxe.

---

## CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS

### RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

#### *Subordination de l'Etat à l'Eglise.*

Comme les sujets de l'Eglise et de l'Etat, au sein des nations chrétiennes, sont les mêmes hommes, — comme les rapports qui existent entre les fins des deux sociétés, notre félicité temporelle et notre félicité éternelle, sont des plus intimes et des plus indissolubles, — il faut convenir que deux sociétés qui sont ainsi obligées de se rencontrer chaque jour sur le même terrain, et dont les points de contact sont innombrables, — ne sauraient vivre en harmonie, s'il n'existe entre elles une certaine dépendance hiérarchique.

#### I.

#### SUBORDINATION DE D'ÉTAT A L'ÉGLISE.

Par cette expression de l'*Etat*, on peut entendre, ou bien l'ensemble de tous les individus dont se compose la société civile, sans distinction de gouvernants et de gouvernés, ou bien seulement cette fraction de la société civile en qui réside l'autorité ordonnatrice de la multitude ; dans le premier sens, l'*Etat* est synonyme de *nation*, dans le second, il est synonyme de *gouvernement*.

1. Il y a des *Sociétés* qui ne se proposent qu'un *bien particulier* et n'exercent, en conséquence, qu'une *partie de l'activité* de leurs membres : vous entrez dans une société de littérature, vous ne relevez d'elle qu'à titre de littérateur, mais vous lui restez étranger pour tout le reste, en tant que père de famille, avocat, médecin, etc., etc.

Il n'en est pas ainsi de l'Eglise. En recevant le baptême, vous vous êtes donné à elle tout entier, avec toutes les relations qui se rattachent à votre personne, vous lui avez remis la direction de toute votre activité ; — en effet, ce n'est pas seulement une partie de votre être, mais votre être tout entier qui aspire au bonheur éternel et tout ce que vous avez d'activité doit tendre vers ce but suprême. — Donc vous relevez de l'Eglise en tant que père de famille, avocat, médecin, marchand, ouvrier, et, pareillement, en tant que *citoyen*, puisque la manière de vous acquitter des devoirs que vous imposent ces diverses relations peut vous rapprocher ou vous éloigner du ciel.

Or, puisque le *citoyen* est subordonné à l'Eglise comme le père de famille, la *nation*, qui n'est que la réunion de tous les citoyens, doit être nécessairement dans les mêmes conditions ; autrement, il faudrait dire, ce qui serait absurde en logique, que ce qui convient

à toutes et chacune des *parties* d'un *tout* ne convient pas au tout lui-même.

Donc l'*Etat*, en ce sens, est subordonné à l'Eglise.

2. Si par l'*Etat*, nous entendons le *gouvernement*, c'est-à-dire le *pouvoir* qui régit la nation, nous arrivons à la même conclusion.

Le *pouvoir civil* n'a sa raison d'être ni en lui-même, ni dans l'intérêt des personnes qui l'exercent ; il n'est établi et n'existe que pour le bien de la multitude : — son premier et son suprême devoir est de *protéger* les droits des citoyens et de *favoriser* leurs intérêts.

Or, comme le droit le plus sacré, et le plus grand intérêt de tout homme en ce monde, est d'arriver à sa fin dernière en sauvant son âme ; comme nul ne peut sauver son âme s'il n'appartient et n'est soumis à l'Eglise, — il s'ensuit, rigoureusement, que le *gouvernement* d'une nation chrétienne qui fait abstraction de ce *droit* et de cet *intérêt* qu'ont ses sujets d'*obéir* à l'Eglise, manque à la plus stricte de ses obligations ; — il ne fera son devoir, sous ce rapport, qu'en autant qu'il *évitera* tout ce qui pourrait les détourner de la soumission à l'Eglise, et qu'il *fera* ce qui est en son pouvoir pour leur faciliter cette soumission.

Donc, en raison de sa fin, et aussi parce qu'il fait partie de la nation, dont il peut être appelé l'âme, le *gouvernement* doit être, comme la nation elle-même, subordonné à l'Eglise.

3. L'autorité dont jouissent les *gouvernements* venant de Dieu, elle ne saurait avoir d'autre fin que sa gloire, comme tout ce qui vient de lui. — Or, c'est à son Eglise que Dieu a confié ici-bas la direction de tout ce qui se rapporte à son service et à sa gloire. — Donc, les chefs des nations doivent servir et glorifier Dieu, et comme *individus* et comme *personnes publiques* ; — ils le servent et le glorifient comme individus, en soumettant leur *conduite privée* aux enseignements de l'Eglise ; — ils le servent et le glorifient comme personnes publiques, en mettant leurs *lois* et leurs *actes administratifs* en harmonie avec ces mêmes enseignements.

## II.

### EN QUOI CONSISTE CETTE SUBORDINATION DE L'ÉTAT A L'ÉGLISE.

1. Nous n'enseignons pas que l'Eglise ait un *pouvoir direct* sur les choses *purement temporelles*, lesquelles relèvent, comme nous l'avons dit, de l'Indépendance et de la Souveraineté de l'Etat.

2. Nous soutenons qu'en *matière religieuse*, dans les choses spirituelles par *nature* ou par *destination*, les nations et les gouvernements, absolument comme les individus, dépendent *directement* de la puissance souveraine et suprême de l'Eglise.

3. Nous soutenons que cette souveraineté de l'Eglise, en matière religieuse, comporte en elle-même, non pas un pouvoir direct, mais un véritable pouvoir *indirect*, même sur les choses *purement temporelles*. — Ce *pouvoir indirect*, peut être déterminé par les deux règles suivantes : 1. le pouvoir civil doit éviter, dans

l'administration des choses civiles et politiques, tout ce qui pourrait nuire à l'Eglise ; 2. lorsque le bien de la religion le demande, l'Eglise peut obliger le pouvoir civil à lui *venir en aide et prêter secours*, dans la mesure du possible — Deux pouvoirs venant du même principe et poursuivant deux fins coordonnées l'une, par rapport à l'autre, doivent nécessairement exister dans de telles conditions.

L'Eglise étant gardienne de la morale, dès qu'elle déclare un acte injuste, le pouvoir civil ne peut plus l'ordonner d'une manière obligatoire, autrement le même homme pourrait se trouver en face de deux obligations contradictoires. — Quant au droit que nous reconnaissons à l'Eglise d'exiger le secours de l'Etat, ce n'est qu'une conséquence rigoureuse de la subordination de toutes les fins secondaires à la fin principale et dernière.

Mais ce pouvoir indirect de l'Eglise sur les choses purement temporelles ne détruit-il pas l'Indépendance et la Souveraineté de l'Etat ?—

Pas plus que l'obligation dans laquelle nous sommes d'éviter ce que Dieu nous défend, et de *faire* ce qu'il nous commande, ne détruit notre liberté. — Est-ce qu'un marchand, par exemple, ne se croit indépendant dans l'administration de ses affaires commerciales, et dans la disposition de ses projets, qu'en autant qu'il peut nuire à ses concurrents et refuser de concourir pour sa part aux charges municipales et civiles ? Evidemment non. — De même nous ne détruisons pas l'Indépendance et la Souveraineté de l'Etat dans les choses purement temporelles en lui imposant la double obligation de respecter les droits supérieurs de l'Eglise et de lui prêter secours dans le besoin.—

Un dernier exemple, qui se rapporte à la nature de notre sujet, mettra cette vérité dans un jour encore plus apparent. — Tout homme poursuit en même temps ici-bas sa félicité en ce monde et son bonheur éternel. — Sans doute qu'il doit éviter dans l'administration des choses temporelles tout ce qui pourrait compromettre son salut, et, dans le cas de nécessité, il doit même sacrifier les intérêts de la vie présente à ceux de la vie future ; mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse, en dehors de là, faire tout ce qui lui plaît dans l'ordre temporel sans que sa religion et le soin du salut de son âme ne s'y opposent.

Les deux pouvoirs religieux et civil se trouvent précisément dans ces rapports.

---

## SPOLIATION DE LA PROPAGANDE.

---

Dans des un derniers numéros de la *Semaine*, nous n'avons pu que signaler l'arrêt rendu, il y a quelques jours, par la Cour de cassation d'Italie contre la congrégation de la Propagande.

Il nous paraît important aujourd'hui de revenir sur cet arrêt, d'en montrer l'iniquité et d'en faire ressortir les conséquences.

Et tout d'abord faisons connaître ce qu'est la Propagande, et le caractère éminemment civilisateur et international de cette congrégation.

L'institut de la Propagande comprend, outre la sacrée congrégation quatre établissements : Le Collège, l'Imprimerie, la Bibliothèque et le Musée.

Le Collège, fondé par Urbain VIII, et qui porte son nom, a pour but de fournir des missionnaires pour toutes les parties du monde. Toutes les races, toutes les langues, toutes les nationalités y sont représentées. Les jeunes gens qui se destinent à l'apostolat y font un cours d'études complet. Ils vont ensuite porter la bonne nouvelle aux extrémités du globe, arracher les peuples infidèles à la barbarie et à l'ignorance, pour les donner à la foi et à la civilisation. Quelle institution a plus mérité de l'humanité et de la civilisation que cette pépinière de missionnaires, d'apôtres, de héros et de martyrs ?

L'imprimerie de la Propagande est une des plus belles du monde. Fondée en 1626, elle a été successivement enrichie par la munificence des monarques chrétiens. L'empereur Ferdinand II lui envoya ses caractères illyriens, le grand-duc de Toscane lui fit présent de caractères pour imprimer toutes les langues orientales. Actuellement elle imprime des bibles, des catéchismes, des missels, dans toutes les langues du monde. Pendant le concile, elle imprima le *Pater* en deux cent cinquante langues.

La Bibliothèque contient 45,000 volumes, parmi lesquels des manuscrits excessivement précieux pour l'étude de la philologie. Le Musée est également des plus intéressants au point de vue ethnographique : des idoles païennes, des armes de toutes sortes et des ustensiles de tout genre, à côté des instruments de supplice des missionnaires, y sont renfermés.

La Propagande est, de plus, un centre d'informations unique au monde. Il n'y a pas une chancellerie européenne qui ait une correspondance aussi étendue.

On doit remarquer, en outre, que la plus grande partie des biens que possède la Propagande est due aux largesses de toute la catholicité.

Eh bien ! ni le caractère civilisateur et international de cet établissement unique au monde, ni sa mission si étroitement unie au libre exercice du pouvoir spirituel du saint-Siège, ni les largesses de toute la catholicité pour l'aider dans ses œuvres si nombreuses, n'ont pu arrêter le gouvernement italien dans son inique spoliation.

L'arrêt de la Cour de cassation a décidé que désormais la Propagande ne pourra plus posséder de biens fonds en Italie. Son patrimoine, évalué à dix millions, sera *liquidé* et converti en titres nominaux et inaliénables de rentes italiennes.

Comme nous le disions en commençant, cet arrêt est une iniquité

et des plus graves, car il porte atteinte à un principe sacré chez tous les peuples : AU PRINCIPE DE LA PROPRIÉTÉ. Vous avez une maison, une terre, qui vous sont arrivées soit par héritage soit par des dons, on vous la prend, en vous disant : Nous convertissons votre propriété en titres de rentes ; nous vous en servirons les revenus. Vous protesterez, vous réclamerez contre ce procédé, que vous qualifiez de vol, et tous les tribunaux vous donneront raison et vous feront rentrer dans vos biens. Et parce que la Propagande appartient au saint-Siège, la spoliation ne sera-t-elle pas aussi manifeste ; et les tribunaux devront-ils donner tort au spolié et gain de cause au spoliateur ? Poser la question, n'est-ce pas la résoudre ?

Mais dira-t-on cette conversion n'empêchera pas la Propagande de jouir des revenus de ses biens. Qui nous l'assure ? S'il survient une conversion des rentes, ou une crise financière—et en Italie on peut la prévoir — les revenus de la Propagande ne disparaîtront-ils pas, on tout au moins ne seront-ils pas considérablement diminués ? Qui ne voit en outre l'infériorité de la position actuelle de la Propagande ? De propriétaire, pouvant disposer en toute liberté de sa propriété, elle devient la créancière d'un Etat dont les mauvaises dispositions à son égard sont évidentes pour tous, et qui pourra, un jour donné, par un artifice de législation, supprimer en tout ou en partie les revenus des biens *liquidés*.

De plus, la Propagande ne pouvant désormais augmenter son patrimoine par des legs ou des donations, ni disposer de son capital, comment pourra-t-elle remplir les obligations qui découlent de sa nature même et soulager par ses dons des misères qui ne peuvent attendre ? Lors de la dernière famine en Chine, par exemple, la Propagande, pour envoyer de suite un secours qui excédait ses revenus dut prendre sur son capital. Maintenant elle ne le pourra plus.

Cet arrêt aura dans le monde entier un profond et douloureux retentissement, et il soulèvera de sérieuses protestations, car le patrimoine de la Propagande, répétons-le, était le produit des donations et largesses internationales. Spolier la Propagande, c'est donc spolier des donateurs de tous les pays.

Sa Sainteté a adressé, au sujet de cette arrêt inique, une circulaire aux nonces, qui devront la soumettre aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Dans cette circulaire, dit la *Défense*, Léon XIII montre que la Propagande, cosmopolite par son origine, ses moyens et son but, est au-dessus des lois nationales, et il ajoute que l'arrêt de la Cour de cassation implique une atteinte contre la souveraineté spirituelle du pape.

L'institut de la Propagande est, en effet, l'expression vivante et l'incarnation, en quelque sorte, de la mission religieuse du saint-Siège, qui est d'étendre et de sauvegarder les intérêts de la foi catholique.

---

## LE JEUNE.

---

*Extrait des homélies de saint Léon, le grand pape.*

“ Toujours le jeûne a été la nourriture de la vertu. Les fruits de l'abstinence sont les pensées chastes, la bonne volonté, les résolutions salutaires.

“ Les mortifications volontaires font mourir la concupiscence charnelle et renouvellent la vie de l'âme.

“ C'est une expérience de tous les jours : l'excès dans la boisson rend l'esprit obtus, et l'excès dans le manger fait perdre au cœur son énergie.

“ La vertu, l'efficacité du jeûne ne se fait point sentir, si, à la privation de la nourriture, on ne joint pas le renoncement à ses iniquités.

“ Le jeûne, même ainsi compris, ne suffit pas seul à nous sauver : il faut y ajouter l'aumône. Ce que nous refusons au plaisir, doit être employé à la pratique de la charité. Ce que nous retranchons à notre table, doit devenir le repas du pauvre.

“ Aimons à défendre les veuves, à prendre soin des orphelins, à consoler les affligés, à rétablir la paix là où la discorde règne.

Pratiquer l'hospitalité, secourir les opprimés, vêtir les nus, assister les malades, tels sont les moyens de donner à Dieu de vrais témoignages de notre piété envers lui et de nous assurer ses récompenses éternelles.”

---

## DE LA MUSIQUE DANS L'ÉGLISE.

---

### II.

Pour continuer la démonstration de sa thèse, M. d'Ortigue cite une anecdote qui, sous une forme piquante, met en lumière les meilleurs arguments.

“ Dans un château, assis l'un à côté de l'autre à la même table, se trouvent un ami de M. d'Ortigue, amateur passionné des chefs-d'œuvre musicaux, mais à l'Église partisan déclaré du plain-chant, et un jeune abbé. Voici la conversation que raconte M. d'Ortigue :

“ L'abbé, ayant saisi la première occasion de témoigner à son voisin quelque-une de ces attentions banales qu'on recherche d'ordinaire entre convives pour mettre fin à un silence gênant, lui dit :

“ — Je m'estime fort heureux de me rencontrer avec monsieur ici (le nom de notre ami,) et je suis bien sûr que si M. le curé de

L..., M. l'abbé X..., dont je suis le vicaire, avait cru qu'une aussi bonne fortune m'attendit, il n'aurait pas manqué de me charger de tous ses compliments pour son compatriote et son ami.....

“ Au nom de l'abbé X..., un des propagateurs les plus ardents de la musique mondaine et théâtrale dans les églises du Midi, notre ami, sans répondre à ce que l'interpellation de M. l'abbé avait de poli, ne put s'empêcher de lui dire avec une certaine vivacité :

“ — Ma foi, monsieur l'abbé, si vous êtes vicaire à L..., j'en suis fâché pour vos oreilles, que je suppose être accoutumées dès longtemps à goûter les beautés du plain-chant et des mélodies véritablement religieuses, et que je vois condamnées maintenant à entendre une musique bien profane et bien étrange.

“ — Comment, monsieur, s'écria M. l'abbé, vous appelez étranges et profanes des morceaux composés par un génie tel que M. Rossini, des morceaux tirés de ses plus beaux opéras, et que M. Castil-Blaze, cet homme d'un goût si pur et d'un si vaste savoir, a arrangés sur les textes de la liturgie de la messe ? Mais c'est admirable, monsieur, cette musique-là ; c'est magnifique, délicieux, sublime !

“ Dès les premiers mots de cette réponse du vicaire, toutes les conversations avaient cessé, et tous les convives s'étaient mis à écouter avec une visible curiosité.

“ — Je vous demande bien pardon, monsieur l'abbé, dit notre ami, avec un sang-froid qui n'était qu'apparent, mais je confesse ma surprise ; il me semble, que nous ne sommes ni l'un ni l'autre dans notre rôle. Si l'un de ces messieurs, par exemple, si un homme du monde me tenait un pareil langage, je pourrais en être choqué sans doute, comme de toute proposition malsonnante et qui porte à faux ; mais de votre part, monsieur l'abbé, souffrez que je vous le dise, c'est bien une autre affaire. C'est donc vous, prêtre, qui venez nous dire que la musique de théâtre est convenablement placée dans une église ?

“ — Et pourquoi pas, monsieur, si elle est belle, si elle est excellente ?

“ — Vous êtes donc, à ce qu'il me paraît, monsieur l'abbé, à porter la question sur ce sujet. Eh bien ! je consens à vous voir soutenir la thèse que vous défendez, et moi la thèse contraire.

“ — Je ne reculerai pas devant la discussion, reprit l'abbé.

“ — Vous pensez donc, monsieur l'abbé, que la beauté et l'excellence d'une œuvre d'art justifient seules son admission dans le temple ? Mais alors vous me direz que la Vénus de Milo, les Trois Grâces de Raphaël, peuvent être exposées dans une église, par cela même que ces œuvres sont excellentes. On peut faire du chemin avec une pareille théorie. C'est vous qui venez nous dire que la même musique qui a déjà exprimé les passions humaines, dans ce qu'elles ont de plus excitant et de plus sensuel, est parfaitement appropriée aux sublimes mystères de la foi, aux louanges du Dieu de toute sainteté, aux paroles du texte sacré !

“ — Vous ne me supposez pas, j'espère, des intentions..., dit M. l'abbé.

“ — Je suis si loin d'attaquer vos intentions que j'ai tout mis jusqu'ici sur le compte de cette naïveté, que nous admirons tous, qui fait votre éloge et qui me viendra probablement en aide, durant le cours de cet entretien, pour prendre votre défense contre vous-même. Vous parlez de Rossini, ce grand génie musical, dites-vous, et sur ce point nous sommes parfaitement d'accord. Sachez pourtant une chose que je suis bien aise de vous dire en passant : c'est que Rossini se moque le plus agréablement du monde de cette burlesque compilation fabriquée par Castil-Blaze dans un moment d'aberration, et que ce dernier a intitulée si naïvement : “*Messe solennelle de Rossini* ;” car c'était aussi un homme très naïf que Castil-Blaze. Seulement, cette naïveté tenait chez lui à une ignorance absolue des choses saintes.

“ Vous vantez, poursuit-il, la science et la pureté de goût de M. Castil-Blaze, monsieur... ; et moi je prétends que le goût de M. Castil-Blaze était très impur en fait de musique religieuse, et je vais à l'instant même vous en donner la preuve. Pardonnez-moi de parler des choses dont il est rarement question dans une réunion comme celle-ci. N'est-ce pas le mystère de la sainte Trinité que l'Eglise célèbre dans le dernier verset du Gloria : *Tu solus altissimus, Jesu Christe, cum sancto spiritu, in gloria Dei Patris* ? Eh bien, monsieur..., savez-vous, le morceau que M. Castil-Blaze a choisi pour exprimer ce mystère devant lequel nous courbons tous nos fronts, et qui nous écrase par ses profondeurs incommensurables ? Il est allé chercher la *strette* du *quintette* de la *Cerenentola*, le morceau le plus évaporé, le plus folâtre, le plus bouffe de cet opéra bouffe. Oui, monsieur....., les imprécations d'un vieillard ridicule, c'est là ce qui a semé, aux yeux de cet homme d'un goût si pur, digne de glorifier le mystère de la sainte Trinité. Voilà pour la fin du *Gloria*, voyons le commencement du *Crédo* ; cette profession de la foi de l'Eglise en un seul Dieu créateur, qui s'est fait homme, qui est mort pour nous, etc., l'arrangeur a jugé qu'elle pouvait être chantée sans façon sur une cavatine du *Barbier de Séville*, la sérénade que le comte Almaviva chante près de la demeure du docteur Bartholo. Mon Dieu ! monsieur....., je sais fort bien que vous ignorez absolument ce que c'est que la *Cerenentola*, ce que c'est qu'Almaviva, Bartholo. Je sais bien que vous n'avez jamais mis le pied dans un théâtre, et que le peu de musique que vous pouvez connaître, c'est à l'église que vous l'avez entendu, ou bien dans quelque honorable famille, où vous avez rencontré quelque jeune séminariste enragé de musique profane, comme j'en connais plusieurs.

“ Voilà pourquoi, monsieur....., en dépit de tout ce que vous avez dit, vous êtes blanc à mes yeux comme l'agneau qui vient de naître. Mais aussi voilà pourquoi un homme du monde comme moi, comme chacun de ces messieurs, qui n'a pas le mérite de

cette candeur dont je parlais tout à l'heure, est meilleur juge que vous de l'art religieux. Veuillez suivre mon idée.

“ Un indifférent, un incroyant entre rarement dans une église ; mais si, poussé par un motif de simple curiosité, il franchit le seuil du temple, un jour de solennité musicale, je dis qu'il appréciera mieux que vous la convenance de la musique qu'on y exécute, parce qu'il a jugé de l'art mondain sur son véritable terrain, parce que l'habitude des théâtres, des concerts, un certain tact des bien-séances, lui ont révélé la vraie nature des sentiments dont cet art s'est inspiré ; parce que, en entrant dans le temple, il fait momentanément dans son esprit, dans son cœur peut-être, adhésion à un ordre d'idées tout différent ; parce qu'il se dit en lui-même : “ Ah ! ici ce n'est plus le dieu du plaisir, des vanités, des joies terrestres qu'on adore ; c'est le dieu du renoncement, du sacrifice, le dieu du CALVAIRE. ”

“ — J'ai vu, monsieur, j'ai vu des libres penseurs, des protestants et jusqu'à des Juifs, que je pourrais nommer, assister à certaines solennités catholiques ; et je les ai vus désertier le temple, blessés, qu'ils étaient, à l'audition des chants profanes, dans ce sentiment indestructible de révérence que tout homme éprouve à l'aspect de ce lieu consacré, où ses semblables viennent prier. Qu'à la place de ces chants profanes, les enfants de cœur chantent dévotement un simple verset de plain-chant, une simple antienne ; que les sons religieux de l'orgue résonnent majestueusement dans la voûte, ces mêmes auditeurs sont retenus par un charme secret, par un attrait indéfinissable, par une émotion irrésistible.

“ C'est cela, c'est cela même ! interrompirent à la fois les deux amis de l'interlocuteur, M. d'A... et M. G..., qui, dès le début de la discussion, s'étaient hautement prononcés pour lui.

“ — Eh ! messieurs, reprit notre ami, vous trouvez que je dis vrai ; pourquoi en est-il ainsi ? Par une raison bien simple que donne l'Évangile : “ *On ne cueille point de raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces.* ” Par la même raison, un compositeur qui ne se sera nourri que d'imaginations vagabondes et dissipées, d'idées basses et grossières, ne donnera pas à ses chants une expression chaste et pieuse... Le compositeur qui veut chanter dans le temple doit commencer par édifier un temple au-dedans de lui.

“ — C'est fort intéressant, messieurs, s'empressa de dire un des convives, et je n'ai jamais assisté depuis longtemps à une discussion aussi curieuse et aussi imprévue. J'ai entendu bien souvent raisonner sur la musique italienne, la musique allemande, la musique française... Mais le plain-chant ! J'avoue que le sujet n'est point banal, et puis ce qui est fort original, c'est que ce soit monsieur, un homme du monde, qui prenne fait et cause pour cette sorte de musique, tandis que monsieur l'abbé s'en est constitué l'adversaire.

“ — Je n'ai nullement prétendu, répondit l'abbé, que je fusse bon juge du choix qu'on doit faire de certains morceaux de musique

théâtrale, lorsqu'il est question de les transporter dans le sanctuaire, et je suis bien d'avis que ce choix doit être fait avec la plus grande circonspection et le soin le plus scrupuleux.

“ — Pardon ! mais il n'y a aucun choix à faire, dit le laïque ; il faut laisser au théâtre la musique théâtrale. Si les choses saintes sont pour les saints, les choses profanes doivent rester parmi les profanes.

“ — Cependant, s'il y a des fragments d'opéra qui seraient déplacés dans l'église, ce que j'accorde volontiers, reprit l'abbé, vous ne pouvez disconvenir qu'il en est aussi de très beaux, de très religieux, et qui font singulièrement pâlir cette triste et insupportable psalmodie du plain-chant, qui, véritablement, n'est plus au niveau des idées de notre époque, et qui devrait disparaître de l'office divin, tant elle est monotone et sarrannée...

“ — Vraiment, monsieur... je ne sais si je dors ou si je veille ; je vous vois, je vous écoute, et je crois rêver..... Est-ce donc à moi à vous citer les innombrables canons et décrets des conciles, des papes, des évêques, qui recommandent l'étude du plain-chant, qui en font une obligation en même temps qu'ils proscrivent la musique mondaine ?..... Je vous le demande, monsieur....., pourquoi faut-il que moi fidèle, moi chrétien, qui crois tout ce que vous enseignez, fidèle très chétif, mais catholique très ferme, pourquoi faut-il que j'aie à disputer contre vous ?... Je tremble quand je vois un ministre du Seigneur me dire tranquillement que le chant grégorien a fait son temps, qu'il faut marcher avec le siècle, que la musique de théâtre ou de concert attire plus de monde dans l'église ; que cette musique cesse d'être profane, est sanctifiée, on l'a dit, dès lors quelle est appliquée bien ou mal sur les textes sacrés.....

Le chant grégorien ! Avez-vous bien pensé, monsieur l'abbé, à ce qu'est le chant grégorien en lui-même,—je ne veux pas aborder l'analyse de sa constitution,—mais simplement à ce nom de chant grégorien, formé du nom d'un grand saint et d'un grand pape, auteur de ce sacramentaire et de cet antiphonaire qui ont fait l'admiration des siècles catholiques ?..... Je crois que l'Eglise ne doit pas s'abaisser jusqu'à nos arts, mais que son rôle, que sa mission est d'élever nos arts jusqu'à elle. Elle n'emprunte pas, elle donne..... Elle a la mélodie la plus grave, la plus touchante, la plus pénétrante dans son plain-chant, elle a l'harmonie vocale la plus ravissante dans les chants célestes de Palestrina, et dans l'orgue, le plus imposant et le plus merveilleux des orchestres.

“ Oui, le plain-chant est une mélodie sublime, d'un charme indéfinissable, et son caractère est incommunicable, comme le caractère de tout ce que la religion a consacré. Comme il n'a aucune des formules arrêtées et en quelque sorte palpables de l'art séculier, il semble ne pas toucher la terre. Tandis que la plus belle musique n'est souvent comprise que par l'esprit, le plain-chant est compris par le cœur. C'est la prière modulée suivant le

simple élan de l'âme. Il n'y a rien enfin qui se prête à l'expression individuelle ; dans son expression, il est impersonnel. De toutes les musiques que vous introduisez dans le temple, les plus belles, les plus religieuses même, car il y en a, ce n'est pas moi qui le nierai, n'expriment jamais que l'individu : c'est Marcello, c'est Hændel, c'est Back, c'est Haydn, c'est Mozart, c'est Bæthoven, c'est Chérubini, un homme, un artiste habile, mais isolé, qui, plus ou moins, se complait dans son œuvre, qui se regarde, qui s'écoute.

“ Oui, je dirai que plus le musicien se montre, plus le chrétien disparaît. Dans le plain-chant, l'idée de l'art humain est absente ; ce n'est pas un homme tel ou tel, c'est l'homme, c'est l'humanité en face de Dieu... Il retentit aux même jours, aux mêmes heures, sur tous les points du globe à la fois. “ D'un pôle à l'autre, vous dirai-je avec un grand apologiste, le catholique qui entre dans “ une église de son rit est chez lui..... En arrivant, il entend ce “ qu'il entendit toute sa vie ; il peut mêler sa voix à celle de ses “ frères.....”

“ — Je conviendrai sans peine, monsieur, dit l'abbé, que je n'ai pas étudié cette matière comme vous. Mais j'en fais l'aveu sincère, rien de ce que j'ai entendu jusqu'à ce jour, rien de ce que l'on nous a donné au séminaire et dans nos paroisses sous le nom de plain-chant, ne me paraît répondre au tableau que vous venez de tracer. A part deux ou trois morceaux consacrés, le plain-chant, pris dans son ensemble ; m'a toujours paru la plus lourde et la plus monotone psalmodie.

“ — Vous prévenez ma pensée, monsieur ....., car j'allais immédiatement ajouter que si vous avez jugé du chant grégorien par ce que l'on entend tous les jours dans nos paroisses, dans les campagnes surtout, et même dans la plupart des paroisses des grandes villes, vous avez parfaitement raison. Seulement, ce n'est plus là le plain-chant.

“ Rien de plus assommant, de plus inhumain, que le plain-chant martelé, grommelé, vociféré, tel qu'il l'est aujourd'hui presque en tous lieux. Si, en effet, vous n'avez jamais entendu chanter le plain-chant d'une manière mélodieuse, accentuée, rythmée et cadencée comme il doit l'être, non-seulement je vous excuse, mais je partage votre réprobation.

“ Cette universelle décadence du plain-chant tient à une foule de causes qu'il serait trop long d'énumérer... Son rôle se réduit de plus en plus, au point que l'on en supprime tout ce qui rigoureusement peut en être supprimé, et que les pièces qu'il est impossible de passer sous silence, telles que les *introits*, les *graduels*, les *communions*, etc., sont dépêchées au plus vite, pour faire à la musique la place la plus large possible.

“ — Oh ! oui monsieur....., poursuit notre ami ; je souffre cruellement quand je vois le plain-chant ainsi mutilé, déchiré, massacré par des voix de chœurs inintelligentes et brutales. Dans les paroisses des campagnes, il est affreux d'entendre le plain-chant

beuglé et brailé par des voix discordantes, principalement par ces voix d'enfants, qui n'ont plus rien d'enfantin et qui hurlent comme si on leur faisait subir le supplice de la strangulation. Mais cette souffrance n'est pas comparable à celle que j'éprouve quand je vois introniser à l'église les produits des théâtres et des divertissements mondains. Là, il n'y a qu'ignorance, inhabileté ; ici, il y a scandale... Oh ! alors, dans ma foi de chrétien, dans mon orgueil d'enfant de l'Eglise, je me sens humilié.....

“ Vous direz, sans doute, monsieur l'abbé, que ce n'est pas à moi à dire ces choses, et vous aurez encore raison. Mais je vous demanderai qui les dira, puisque ceux qui doivent les dire ne les disent pas ; puisque, à les en croire, il n'y aurait plus qu'à embaumer pieusement le plain-chant et lui faire un bel enterrement avec tambours et trompettes ?

“ — Deux mots encore. Il y a des saints qui ont passé leur vie dans leur cellule, aux pieds du crucifix, et qui, dans la contemplation de l'infinie grandeur de Dieu, de son infinie miséricorde, de son amour infini pour les hommes, ont composé des mélodies qui ont ravi d'admiration les souverains pontifes, les princes de l'église, les rois, les populations entières ; mélodies tellement sublimes, touchantes, inspirées, que l'Eglise en a fait le recueil des chants qu'elle fait entendre sur toute l'étendue de la terre, durant la célébration des saints mystères.....

“ Et il s'est trouvé des prêtres du Christ qui ont osé dire que ces chants, les chants des saints, avaient fait leur temps, et qu'ils devaient être bannis définitivement du temple, comme on balaye des vieilleries ! Je voudrais, monsieur l'abbé, que tous ces ecclésiastiques, d'ailleurs si sincère, si respectables, mais très-mal inspirés, fussent ici présents ; je leur dirais : “ Voyons, messieurs, répondez-moi, pensez-vous que l'Eglise doive expulser les chants composés par les saints sous l'inspiration du saint Esprit et adopter les chants des compositeurs mondains, les chants que ceux-ci ont écrits sous l'inspiration du.....

“ — Du diable ! firent en chœur l'ecclésiastique et les assistants.

“ — Quoi ! vous aussi, monsieur..... ?

“ — Eh bien ! oui, moi aussi, répondit le prêtre. J'étais un peu ébranlé, j'en conviens, par certains enthousiasmes de mon cher curé, quoique je ne partageasse pas entièrement ni son engouement pour les fredons italiens, ni ses préventions contre le plain-chant... Je me suis emparé de ses arguments, qui ne sont pas bien forts, comme vous voyez, et je vous les ai décochés un peu au hasard peut-être, sachant bien que je m'exposais à être rudement secoué, ce qui n'a pas manqué.

“ — C'est un pauvre pécheur, répondit notre ami, qui réclame de vous indulgence et absolution pour quelques expressions un peu vives qu'il n'a pu retenir. ”

“ — Non pas, non pas, reprit M. l'abbé, c'est moi qui ai provoqué cette vivacité..... Je vous félicite, au contraire, d'avoir défendu

du avec cette ardeur et cette sincérité la cause du plain-chant, qui est après tout le véritable chant d'Eglise.....”

“ — Ce n'est pas, fit observer M. d'A..., ce n'est pas seulement la cause du plain-chant que notre ami a plaidée, c'est la cause de la religion.

“ — Vrai ! répondit l'ecclésiastique ; je ne suis pas éloigné de le penser.”

(A continuer.)

---

## LE DEVOIR AVANT TOUT.

---

Après de grands revers de fortune, et de longues années de tribulations supportées avec un courage tout maternel, Mme C\*\* avait vu ses malheurs comblés par la perte de deux enfants, et celle de son mari, qui les suivit de près dans la tombe.

Les chagrins, les privations, l'enlevaient du monde au moment où il venait d'atteindre une petite position paisible avec des émoluments qui devaient les mettre désormais à l'abri du besoin. En le perdant, sa veuve ne perdait pas seulement un époux chéri, mais encore les principaux moyens d'existence de sa famille.

Cette famille, composée encore de quatre enfants, avait désormais pour soutiens deux jeunes gens dont l'aîné venait d'atteindre sa vingtième année. Leurs emplois, médiocrement rétribués, ne promettaient pas d'amélioration prochaine, et, malgré tout leur dévouement, ils offraient des ressources d'autant plus insuffisantes que leur père avait laissé quelques dettes. Satisfaire les créanciers et donner le nécessaire à ses enfants étaient des choses bien difficiles à concilier pour la pauvre veuve ; car pour résoudre ce problème, elle avait vainement essayé d'employer son temps à quelque travail productif ; sa santé ébranlée lui faisait tout à fait défaut.

L'aînée de ses filles venait d'avoir seize ans : elle était forte, bien constituée, sage, modeste et d'un caractère excellent. Les circonstances malheureuses au milieu desquelles elle avait été élevée n'avaient pas permis de lui donner une éducation complète, mais elle était une bonne ménagère. Seulement il ne suffit pas de savoir faire son pot au feu, il faut encore avoir quelque chose à y mettre.

Se préoccupant de l'avenir de cette jeune personne, les amis de la famille insistaient pour qu'elle apprit une profession. Mais le peu d'instruction d'Hélène lui interdisait l'enseignement, et l'apprentissage des professions industrielles présentait bien des inconvénients. L'apprentie aurait eu à traverser seule Paris, matin et soir. D'ailleurs ne pouvant payer une somme forte pour l'apprentissage, il fallait se résigner à travailler au pair pendant plusieurs années, et ce n'était pas là le compte de cette famille.

Dans cette inextricable embarras, la pauvre mère eut l'heureuse pensée de recourir à saint Joseph, le patron et le pourvoyeur des familles. Troublée comme elle l'était, elle ne songea pas même à lui faire une neuvaine, mais elle lui adressa *deux ou trois fois* de vives supplications, partant du cœur, et le secours qu'elle implorait ne se fit pas attendre. Un emploi de comptabilité dans une maison des plus respectables lui fut offert pour sa fille, avec huit cents francs d'appointements, plus la table, dans un quartier rapproché du domicile maternel.

Cette position, inespérée pour une aussi jeune personne, fut acceptée avec empressement, mais non sans inquiétude ; car Hélène serait-elle capable de remplir cet emploi qui demandait de l'habitude et de l'expérience ?..... Mais saint Joseph laisse-t-il jamais son œuvre imparfaite ? La timide enfant déploya dans sa nouvelle position des qualités inattendues. Elle sut également se faire estimer de ses patrons, aimer de ses collègues et respecter des commis.

Hélène dut cependant inaugurer sa position par un petit sacrifice. La mère du chef de l'établissement, femme d'une piété austère, trouva à redire à la coiffure de la jeune fille, coiffure bien simple et adoptée par les jeunes personnes de son âge, et exigea sur ce point une sévère réforme. Pour une jeune fille, adopter par obéissance une mode surannée, ridicule ou actuellement disgracieuse, est un des plus pénibles sacrifices que puisse s'imposer une femme qui n'a pas dit adieu à toutes les illusions de la vie.

Parmi les jeunes compagnes d'Hélène, il s'en trouva plus d'une qui lui dit : ce n'est pas moi qui consentirais à me laisser mener ainsi, j'aimerais mieux renoncer à cet emploi que de m'enlaidir de la sorte ! Nous n'oserions pas affirmer qu'Hélène ne se dit pas quelque chose de ce genre à elle-même, mais le sentiment du devoir reprenant bien vite le dessus, et Dieu et saint Joseph aidant, elle sut résister à ces suggestions tentatrices, et se soumettre aux concessions exigées.

Ajoutons qu'elle n'en fut point du tout enlaidie : la modestie virginale n'est-elle pas la plus belle parure ? Ornée surtout d'une excellente réputation, Hélène se fit tellement remarquer par son assiduité à ses devoirs et le sérieux de sa conduite que les parents de la famille C\*\*\*, depuis longtemps prévenus contre elle, revinrent de leur erreur, et firent des avances tendant à renouer leurs relations d'autrefois, relations agréables, utiles même, mais à coup sûr fort honorables pour la jeune fille, qui avait su vaincre d'injustes préventions et ramener un intérêt justement mérité.

Cette petite histoire est simple comme la vérité. Fiction, on l'eût embellie de plus d'incidents sans doute. Puisse-t-elle ajouter à la confiance dans le patronage révérend sous lequel toutes les familles devraient s'abriter !

---

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

Alexis Pellerin.—Patrick Francis Hughes.—Georgiana Labelle.—Delphine Mérinault, épouse d'Eugène Martel.—Zéphirin Dubé.—Olivier Biain.—Veuve Daniel Charlebois.—Edouard Martin dit Barnabé.—Gédéon Poitras.—Vincent Lachapelle.—Paul Desjardins.—Benjamin Sourdif.—Ellen Gorman.—Rosanna McEntyre, épouse de Thomas Gately.—Veuve Janvier Vallière.—Jos. Deguire.—Mary Ann Carroll.—F.-X. Dubois.—F.-X. Beauchamp.—Adolphe Goyette.—Narcisse Patenaude.—Odile Maheu, épouse de F.X. Robillard.—Marcelline Poliquin, épouse de Félix Thomas dit Bigaouette.—Rose Flamand, épouse d'Elzéar Martin.—Joseph Renaud.—Virginie Bélisle.—Louis F.-X. Leprohon.—Clara Boucher.

**DEMANDE D'EMPLOI.**—Un homme marié, âgé de 43 ans, sans enfants, récemment venu de la Belgique (Europe), ayant fait ses études humanitaires (connaissant aussi la langue anglaise), désire, de préférence à toute autre place, un emploi dans une église, comme BEDEAU, SACRISTAIN, etc. ; ou bien de l'occupation chez un ecclésiastique, pour lui et son épouse.

Il est muni de bonnes recommandations.

ÉCRIRE :

M. ED. VANNESTE.

POSTE RESTANTE, Montréal.



## A MM. LES CURÉS.



### LES PENTURES À RESSORT DE GIERS

Sont faites d'après un nouveau système ; la plus grande force étant produite quand la porte est fermée ; ne faisant pas de bruit, très durables ; sont bien exactement l'Article requis pour **Portes d'Eglises** ou autres édifices publics. Références permises : MM. les curés de Saint-Patrick, Oka, Sorel, Sainte-Julie de Sommerset, Saint-Guillaume Upton, Saint-Barthélemy, Saint-Athanase ; le Grand Séminaire, le Maître de Poste de Montréal et nombre d'autres. En vente à Montréal chez le seul agent,

## L. J. A. SURVEYER

### 188 RUE NOTRE-DAME, 188

(EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.)

# 25 Cts

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

## LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre luron et mou. Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

### Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

## H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantit la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

### 111, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Lagouchetière  
MONTREAL.

## ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames  
et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

## AISON ITALIENNE

(Fondée en 1848)

ETABLISSEMENT DE

### STATUES RELIGIEUSES

Le plus beau et le plus grand de  
la Puissance

## T. CARLI

STATUAIRE

66 Rue Notre-Dame Montreal.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, saint Joseph, Vierge Mère, Immaculée Conception, saint François d'Assise, saint Benoit, saint Jean-Baptiste, saint Louis de Gonzague, saint Patrice, et un assortiment très considérable de Saints et Saintes.

Un sculpteur habile est attaché à l'établissement. Exécution de toutes matières, mais spécialement du plâtre, plastique, staff et ciment. — Prix modérés.

ÉTABLI EN 1869

## HENRY R. GRAY

### Chimiste - Pharmacien

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogue et matières chimiques.

## LUCIEN BENOIT

### ENTREPRENEUR

d'autel, chaires, Chemins de Croix, sculptures, dorures et peintures et tous objets servant surtout au décor d'église et au besoin du culte.

No 302 $\frac{1}{2}$  Rue Amherst

Résidence privée

No 351 Rue Amherst  
MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



**BURDIN Aîné**

Rue de Condé, 28

LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. B. Beullac, 229 Notre-Dame

**GABOURY & CADIEUX**  
ENTREPRENEURS

d'Eglises, couvents, résidences privées, à la campagne ou à la ville.

MM. Gaboury & Cadieux, se chargent de toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Références : — Succession Honorable CHS. WILSON, ALPH. DESJARDINS Ecr. M. P., Honorable Ls. ARCHAMBAULT.

**LOUIS MONETTE**  
BOUCHER

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14  
MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langu et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

**J. B. RICHER**

MARCHAND

**D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,**

**BEURRE, THE,**

**VINS, BIERRE ET PORTER**

UNE SPÉCIALITÉ

**Coin des rues LaGauchetière**

— ET —

**ST-CHARLES BORROMÉE.**

# LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Petit mois de Saint Joseph, 1-32, chaque.....	5c.
“ “ “ “ la douzaine.....	40c.
“ “ “ “ le cent.....	\$3.00c.
Vertu miraculeuse des Sept douleurs et sept allégresses de Saint Joseph, 1-18 .....	5c
Vertu miraculeuse de la Médaille de Saint Joseph.....	5c.
“ “ du Cordon de Saint Joseph.....	5c
Bouvy. R. P. J.—Petit Bouquet à Saint Joseph, 1-32.....	5c.
Olivier.—Sublimes Prérrogatives de Saint Joseph, 1-18.....	8c
Visites à Saint Joseph, 1-32.....	13c
do do do .....	5c.
Ricard.—Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Hallez, Chs.—Le mois de Mars, 1-32.....	20c
Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Guillaume, l'abbé.—Saint Joseph patron de l'Eglise Uni- verselle, 1-12.....	20c.
Baudon. M.—Méditations pratiques pour le mois de Saint Joseph, 1-18. ....	20c.
Patrignam, P.—Dévotion à Saint Joseph, 1-12.....	25c.
Coulin—Saint Joseph, 1-18 Br .....	30c.
Coret.—Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, 1-18	30c.
Darche, J.—Le cœur de Saint Joseph, 1-12.....	38c.
Mermier, M.—Le mois de Saint Joseph, 1-18.....	38c.
Champeau, R. P.—Nouveau mois de Saint Joseph, 1-32....	50c.
Patrignani, A. J.—La dévotion à Saint Joseph, 1-18.....	50c.
Bouvy, R. P. V.—Vertu de Saint Joseph, 2-18.....	\$1.00c.
Huguet, R. P.—Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la jouissance et de la bonté de ce grand Patriarche, 1-12.....	63c
Huguet, R. P.—Saint Joseph avocat des causes désespérées, 1-12	50c.
do —L'auréole de Saint Joseph, 1-12.....	88c.